

Roanne le 23 juillet 2007

Salaires : Il manque toujours les AG ! Promotions : Le compte n'y est pas !

Ce jour, se sont tenues à Roanne, deux réunions au cours desquelles la Direction a présenté le résultat de sa politique «salaires moins élevés», l'autre réunion étant celle de l'avancement des salariés mensuels CC du centre de Roanne. **Le moins que l'on puisse dire est que, côté avancement des CC, le compte n'y est pas !** Avec 140 salariés à DPS, 58 à DSC, 34 à DED, 20 à DAF et 17 à ABG, soit un total de 273 personnes si l'on ajoute 2 salariés à DDQ et 2 à DDA, **le centre de Roanne était en mesure d'espérer 25 avancement de mensuels**, selon le calcul de la Direction élaboré avec 9% (que la CFDT juge notoirement insuffisant par ailleurs). Au lieu de cela, **la Direction a présenté 16 avancements** (11 à DPS, 3 à DSC, 2 à DED et rien pour les autres) et c'est tout ! Dit autrement, **il en manque** et ce d'autant qu'aucun poste n'a été ouvert en V3 et en V4, alors que de nombreux salariés ETAM sont en attente depuis plus de 10 ans ! **La CFDT a immédiatement interpellé le DDH chargé de faire la synthèse des promotions au niveau national en lien avec les RH opérationnels chargés de vérifier l'application du pourcentage fixé par la Direction dans tous les centres.** Elle a demandé des explications et la rectification immédiate de cette anomalie, considérant que l'avancement fait également partie des outils de motivation des personnels. **Elle interviendra au cours de la négociation du 24 juillet sur ce point !**

Auparavant, une autre réunion avait permis à la Direction de présenter son travail de répartition des augmentations 2007 et plus particulièrement celles des salaires les moins élevés. Pour 2007, la politique salariale des mensuels se présente de la manière suivante :

- ◆ 160 augmentations individuelles,
- ◆ 55 augmentations catégorielles (utilisation du 0.3% pour les salaires les moins élevés),
- ◆ 15 augmentations catégorielles égalité H/F (0.1%),
- ◆ 16 promotions accompagnées d'AI,
- ◆ 30 neutralisations d'avance sur AI (Salariés de CSC transférés sur CRO),
- ◆ Octroi de primes (39 salariés à DPS) : elles ne seront payées qu'au 3ème quadrimestre, alors qu'elles auraient sans doute été bien appréciées avant les vacances !

Pour parvenir à cette synthèse, les responsables de services ont utilisé diverses mesures dont celles dédiées aux plus bas salaires. Ainsi, 15 salariés ont été concernés par une augmentation catégorielle «bas salaire» automatique : 6 ont eu 1.2%, 9 ont eu 1% et 4 ont eu 0.7% correspondant à une AG bas salaire. Au delà de ces situations, le budget de 0.3% a permis de servir 40 augmentations complémentaires (450 euros en moyenne). D'autres mesures telles que la mesure égalité Homme/Femme, le budget des AI mensuels, les promotions, l'octroi de primes exceptionnelles et la neutralisation de l'avance sur salaire perçue par les salariés de CSC ont permis d'aboutir au résultat évoqué précédemment :

- 34 salariés ont été impactés par une seule mesure,
- 35 salariés ont été impactés par deux mesures,
- 22 salariés ont été impactés par trois mesures,
- 4 salariés ont été impactés par quatre mesures.

Commentaires CFDT : La Direction a dépensé beaucoup d'énergie pour parvenir à un résultat modeste. Certes, elle a répondu à la volonté du PDG de tout individualiser et il est difficile de connaître le nombre exact de salariés qui n'auront rien du tout. Si au niveau national, l'application des règles définies par la Direction lors de la réunion (dite de négociation) sur les salaires, montre qu'un nombre important de salariés ne toucheront rien (plus de 25% chez les ETAM), il est difficile de connaître ce chiffre avec précision au niveau local. **La CFDT n'en démord pas et considère qu'un minimum d'AG est indispensable pour venir compenser (partiellement au moins) l'augmentation du coût de la vie. L'absence d'une telle mesure ne fera qu'augmenter la rancoeur de salariés mécontents à la rentrée et par là même, augmenter une improductivité larvée !**

Parmi les autres points abordés au cours de cette réunion, la CFDT a insisté sur le «temps partiel» réclamé par plusieurs personnels, estimant que le dispositif mis en oeuvre en 1997 pouvait être réactivé (prime incitative pour compenser la perte de salaire), permettant aussi de réduire le nombre de déplacements de ceux qui le souhaitent. **Parallèlement, elle a exigé que la Direction fournisse au plus vite les modalités pratiques d'application du temps partiel «surcotisé», de manière à répondre aux demandes en cours !**